

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-092

Modification au plan d'urbanisme affectant le côté nord du boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Northcliffe et Bulmer Arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce

Le projet de règlement P-03-092 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce (CO92 03386) » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 26 mai 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-092 modifie le plan d'urbanisme de la ville de Montréal pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges / Notre-Dame-de-Grâce de façon à augmenter les limites de hauteur et de densité pour le secteur du boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les avenues Northcliffe et Bulmer.

Cette modification, qui vise à permettre la construction de bâtiments de 3 étages pouvant atteindre une hauteur maximale de 12,5 mètres sur l'emplacement visé plutôt que les 2 étages et la hauteur maximale de 9 mètres autorisés, permettra d'assurer un redéveloppement de ce segment du boulevard de Maisonneuve Ouest. Cette modification permettra une harmonisation des hauteurs avec les secteurs à l'est et à l'ouest de la zone visée où sont déjà permis des bâtiments de trois étages en front du boulevard de Maisonneuve.

La modification au plan d'urbanisme augmente les limites de hauteur et de densité de l'emplacement visé et doit faire l'objet d'une consultation publique.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ Bureau Accès-Montréal de Notre-Dame-de-Grâce, 5814, rue Sherbrooke Ouest;
- ❖ Direction du greffe, Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : www.ocpm.qc.ca

Les bibliothèques municipales de Montréal permettent l'accès gratuit au réseau Internet.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 15 décembre 2003
19 heures
Église Unitarienne
5035, boulevard de Maisonneuve Ouest

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Alain Cardinal (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 24 novembre 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière de la Ville